



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau
Unité Police de l'Eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Monsieur de Président de la Communauté
d'Agglomération de Sarreguemines
Confluences
99, rue du Maréchal Foch
B.P. 80805
57208 SARREGUEMINES CEDEX

Dossier suivi par : **Pascal RIDGEN**
Tél. : 03 87 28 30 80
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
Réf. : PR/ - Cascade n° 57-2019-00457

Objet : Dossier de déclaration concernant le plan
d'épandage agricole des boues de la STEU
de Siltzheim

Metz, le 9 octobre 2019

Courrier de non opposition

PJ : Fiche de renseignement descriptive du IOTA
Dossier de déclaration V2

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration, version V2 complété en septembre 2019, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Epandage agricole des boues de la STEU de Siltzheim**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 25 septembre 2019, j'ai l'honneur de vous confirmer que je ne fais pas opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération et un dossier de déclaration V2 sont joints au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes de Woelfling-les-Sarreguemines et Wiesviller, où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration complet sera consultable en mairie de Woelfling-les-Sarreguemines.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information :

- Société VALTERRA Matières Organiques (VMO)
3, allée de Chantilly
54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Le Responsable de l'unité police de l'eau
p.i. L'Ajoute au responsable de l'unité police de l'eau

Eva FUMAGALLI